

## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usages conditionnels relativement à l'usage « bureau » au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment portant les numéros civiques **3601 à 3611, rue Jarry Est.**

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » dans un secteur où sont autorisés les usages industriels de la catégorie I.4.

En vertu de l'article 31 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie occupée par l'usage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra, exceptionnellement en Webdiffusion, le lundi 6 avril 2020, à 18 h 30, à partir de la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, à Montréal. **Toute personne intéressée devra soumettre son intervention par courriel le soir du conseil entre 18 h et 18 h 30 à l'adresse courriel suivante : [conseilvsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:conseilvsp@ville.montreal.qc.ca)**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 20 mars 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---

Publication : [Site internet de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension](#)